



**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

**COLAS MIDI MEDITERRANEE  
ETABLISSEMENT COZZI  
CARRIERE DE BRAUX (04)  
LIEUX DIT « LES BARMETTES ET PONT DE GAY »**

Version n°1,  
Fait à Aix-en-Provence, le 21 novembre 2016

Réalisé par :

**L. MANJONY**

KALIÈS – KASE14.048-v1

Validé par :

**J. MESQUIDA & F. MAURY**

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne le renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter, déposée par la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI pour l'ensemble des activités de son site de BRAUX (04) sur une durée de 30 ans et l'extension sur une parcelle située au sud de l'actuel site, sur la commune de SAINT-BENOIT (04).

Avec la forte demande de matériaux d'enrochement et la production de granulats calcaires de bonne qualité, en substitution raisonnée des matériaux alluvionnaires, et le faible nombre de carrières dans le secteur, la société COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI, souhaite poursuivre son activité d'excavation en roche massive sur le site de BRAUX. Pour cela elle souhaite étendre son exploitation sur la parcelle n°223 Section A située au sud de l'actuel site sur la commune de SAINT-BENOIT (04), mais également restituer à la commune de BRAUX une partie de la parcelle 808 Section C (≈ 2ha56a). La production maximale du site sera de 97 000 tonnes par an, avec valorisation de déchets inertes en remblaiement, pour une durée globale de 30 ans. Le volume total du gisement exploitable sur la durée d'extraction visée de 27 ans est d'environ 883 000 m<sup>3</sup>. Le volume de remblais sur la durée d'exploitation visée de 30 ans est d'environ 249 000 m<sup>3</sup> avec une moyenne de remblaiement de 8 300 m<sup>3</sup>/an.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques

- × **2510-1** Exploitation de carrières, à l'exception des carrières de marne, de craie et de tout matériau destiné au marnage des sols ou d'arène granitique (5° de la rubrique 2510) et des carrières de pierre, de sable et d'argile (6° de la rubrique 2510) : Exploitation de carrière (production annuelle maximale 97 000 t/an – durée : 30 ans)

↳ Enregistrement au titre des rubriques

- × **2517** Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de transit étant : entre 10 000 et 30 000 m<sup>2</sup>

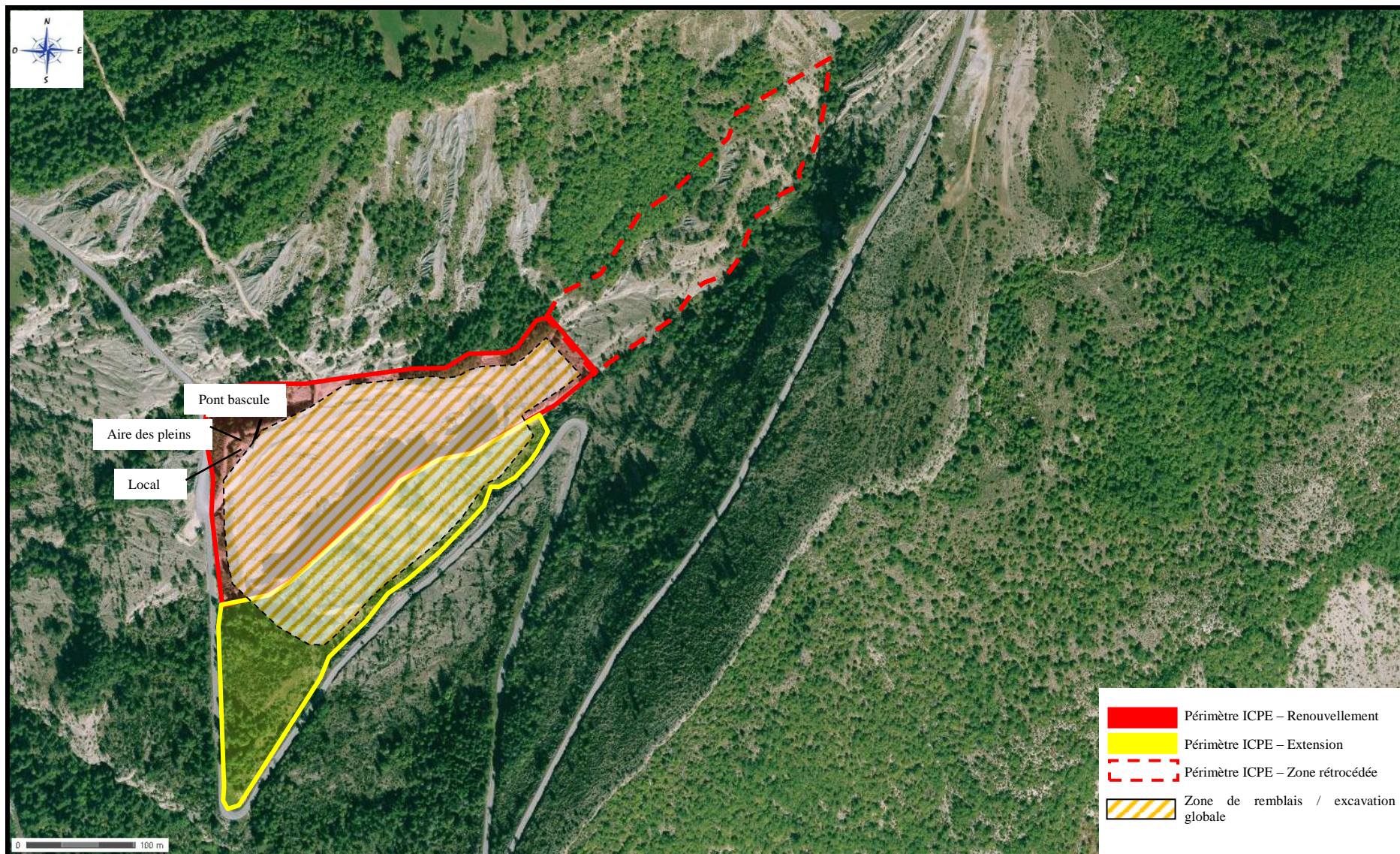
COLAS MIDI MEDITERANEE – Etablissement COZZI ne relève pas des articles R.515-58 et suivants du Code de l'Environnement. Les Meilleures Techniques Disponibles ne seront donc pas étudiées dans le cadre de ce dossier. Le site ne sera pas classé Seveso bas ou Seveso haut.

Les installations et zones d'activité qui seront présentes sur le site sont représentées sur la figure en page suivante.

Le site de BRAUX – SAINT-BENOIT n'étant pas reconnu terrain amiantifère, l'activité de carrière n'est pas susceptible de générer des fibres d'amiante naturelle. En outre, les déchets susceptibles de contenir de l'amiante ne sont pas admis en remblayage du site. Ainsi, les **dispositions spécifiques au risque amiante ne sont pas applicables au site.**

Les montants des garanties financières pour le projet de renouvellement et extension de l'extraction au niveau du site sont proposés dans le tableau ci-dessous pour les différentes phases d'exploitation.

	T0 A T0+5	T0+5 A T0+10	T0+10 A T0+15	T0+15 A T0+20	T0+20 A T0+25	T0+25 A T0+27	T0+27 A T0+30
Montant (€)	152 527 €	177 407 €	218 407 €	235 477 €	231 697 €	239 459 €	0 €



## ÉTUDE D'IMPACT



### INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site est implanté sur la commune de BRAUX ), au lieu-dit « Les Barmettes et Pont de Gay », et étendu sur la commune de SAINT-BENOIT, dans le département des Alpes de Haute Provence.

Les parcelles concernées par le futur site sont rappelées dans le tableau ci-après. Le projet intègre également une restitution à la commune de BRAUX d'une partie de la parcelle 808 Section C (environ 2 ha 56 a)

	COMMUNE	SECTION	N° PARCELLES	SUPERFICIE
Renouvellement	BRAUX	C	808 (une partie) 809 812	3 ha 92 a
Extension	SAINT-BENOIT	A	223	2 ha 81 a
	BRAUX - SAINT BENOIT	-	Surface intercommunale	0 ha 20 a

Au vu du Règlement National d'Urbanisme (RNU) en vigueur sur les communes de BRAUX et de SAINT-BENOIT, le projet est compatible avec le RNU.

Suite à consultation des mairies concernées de BRAUX et SAINT-BENOIT, aucune servitude n'est applicable sur les parcelles actuelles ou visée par l'extension du site.

Les préconisations indiquées par ERDF (critères d'éloignement de l'activité par rapport aux lignes électriques aériennes : 5 m pour les lignes de tension supérieure à 50 000 volts et 3 m pour les lignes de tension inférieure à 50 000 volts) seront respectées.

Au titre du Code du Patrimoine, le projet d'exploitation ne mets pas en cause de gisement archéologique, paléontologique ou de stratotypes connus. Les communes de BRAUX et de SAINT-BENOIT ne sont pas concernées par des zones de présomptions et de prescriptions archéologiques (ZPPA). En cas de découverte de fossiles ou d'objets d'intérêt archéologique, COLAS MIDI MEDITERANEE – Etablissement COZZI s'engage à prévenir immédiatement les autorités en charge.

Au titre du Code de la Santé Publique, le site n'est pas affecté par un périmètre de protection de captage par l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.).

L'environnement immédiat du site avec extension est constitué :

- ✘ A l'est, au Sud et à l'ouest : de la route départementale D110 ;
- ✘ Au nord : de forêts et un talweg – ravin de la Lare « nord » (cours d'eau temporaire).

Les habitations situées au sud-ouest du projet sont localisées à 390 m du futur site (altitude : + 771 m NGF). Elles sont néanmoins séparées du site par le relief (vallée du Coulomp) et la végétation présents dans ce secteur. Les habitations au nord-est sont localisées à environ 550 m des limites du futur site. L'exploitation agricole la plus proche est localisée au niveau de l'habitation la plus proche au sud-ouest du site, dont les terrains agricoles sont à environ 370 m.

Aucune autre activité anthropique n'est recensée dans l'environnement proche du site.



## **EFFETS DU PROJET ET MESURES ENVISAGEES**

Le tableau ci-après synthétise les effets générés par le site en tenant compte des mesures prises pour supprimer ou limiter ces effets. Au vu des informations mises à disposition, les deux projets recensés sur les communes de la zone d'étude ne génèrent pas d'effet cumulé. L'activité du site est compatible avec tous les schémas, plans et programmes connus à ce jour.

	SENSIBILITE	EFFETS				MESURES / COMMENTAIRES
		DIRECTS	INDIRECTS	TEMPORAIRES	PERMANENTS	
Urbanisme	0				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet compatible avec les différents documents d'urbanisme en vigueur sur la zone (RNU, loi montagne, SDC 04, code du Patrimoine, Code de la Santé Publique)</li> <li>- Prise en compte des critères d'éloignement par rapport aux réseaux d'ERDF</li> <li>- Projet ne nécessitant pas la mise en place de servitudes particulières</li> </ul>
Agriculture et forêts	0				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension principalement sur une zone de landes</li> <li>- Aucune formation floristique à enjeu notable</li> </ul>
Paysage	0				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrière enchâssée dans les reliefs</li> <li>- Exploitation en dent creuse</li> <li>- Mise en place d'un écran de végétation</li> </ul>

Légende :

**Effets**



Positif



Nul



Très faible

**Effets**



Faible



Moyen



Important

**Sensibilité**

0

Peu sensible

+

Sensible

++

Très sensible

		SENSIBILITE	EFFETS				MESURES / COMMENTAIRES
			DIRECTS	INDIRECTS	TEMPORAIRES	PERMANENTS	
Milieu naturel	Habitats	0			X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de réduction R1 : mise en défens des milieux naturels à l'Ouest de la zone d'emprise (espèces ciblées : Moiré provençal, Seps strié, Grand Rhinolophe)</li> <li>- Mesure de réduction R2 : préservation de Lis de Pompone (espèce visée : Lis de Pompone)</li> <li>- Mesure R3 : adaptation de la période de travaux</li> <li>- Mesure d'accompagnement A1 : restauration de la carrière existante (espèces visées : biodiversité locale)</li> <li>- Mesure d'accompagnement A2 : gestion de l'Ailante glutineux (espèce ciblée : Ailante glutineux)</li> <li>- Mesure d'accompagnement A3 : gestion locale de la pollution lumineuse (espèce ciblée : Grand Rhinolophe et autres chiroptères lucifuges)</li> </ul>
	Flore	+			X	X	
	Insectes	+			X	X	
	Reptiles	+			X	X	
	Oiseaux	++			X	X	
	Mammifères terrestres	0			X	X	
	Mammifères volants (chiroptères)	++			X	X	
	Fonctionnalités écologiques	+			X	X	
Effets cumulés	-			X	X		
Monuments historiques, sites protégés et patrimoine culturel		0				X	- Monuments historiques, sites protégés et patrimoine culturel situés à plus de 1 km du site
Sols et sous-sols		+				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de produits/déchets liquides</li> <li>- Aire de maintenance étanche reliée à un séparateur hydrocarbures</li> <li>- Extraction des matériaux calcaires et remblaiement partiel</li> </ul>

Légende :**Effets**

Positif



Nul



Très faible

**Effets**

Faible



Moyen



Important

**Sensibilité**

0

Peu sensible

+

Sensible

++

Très sensible



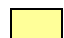
		SENSIBILITE	EFFETS				MESURES / COMMENTAIRES
			DIRECTS	INDIRECTS	TEMPORAIRES	PERMANENTS	
Eaux	Ressource en eau	+			X		- L'eau potable est fournie via des bouteilles et une cuve de 1 m <sup>3</sup> sera mise en place pour les besoins sanitaires
	Eaux sanitaires	+			X		- WC chimiques
	Eaux de ruissellement	+				X	- Eaux de ruissellement de l'aire de maintenance traversant le séparateur hydrocarbures. - Eaux météoriques non susceptible d'être à l'origine d'une pollution – rejet direct au milieu naturel
Air	Rejets de poussières	+			X		- Programme de surveillance des retombées de poussières étendu à la nouvelle parcelle
	Gaz d'échappement				X		- Limitation de la vitesse - Engins conformes aux normes en vigueur
	Odeurs				X		- Absence de sources susceptibles d'émettre des odeurs
Climat		0			X		- Emissions de CO <sub>2</sub> uniquement liées à la combustion du carburant des engins et poids-lourds. - Engins conformes aux normes en vigueur
Bruit et vibrations		+			X		- Emissions sonores et vibrations du même ordre qu'à l'heure actuelle (aujourd'hui conformes aux valeurs réglementaires) - Tirs de mine réalisés selon un plan de tir

**Légende :**

**Effets**

 Positif

 Nul

 Très faible

**Effets**

 Faible

 Moyen

 Important

**Sensibilité**

0 Peu sensible

+ Sensible

++ Très sensible

	SENSIBILITE	EFFETS				MESURES / COMMENTAIRES
		DIRECTS	INDIRECTS	TEMPORAIRES	PERMANENTS	
Déchets	+				X	- Utilisation de déchets inertes pour le remblaiement (valorisation) - Réception des déchets inertes selon une procédures définies - Autres déchets récupérés par un prestataire agréé.
Trafic	+			X		- Vitesse limitée - Diminution du nombre de camions par jour - Mise en place du double fret
Emissions lumineuses	0			X		- Eclairage extérieur dirigé vers le sol - Emissions lumineuses principalement des véhicules et engins
Energie	0			X		- Energies utilisées identiques qu'à l'heure actuelle : électricité et GNR - Augmentation de la quantité faible
Hygiène, santé, salubrité et sécurité publique	+			X	X	- Risque sanitaire non significatif (détail fourni dans l'évaluation des risques sanitaires) - Mesures de prévention et de protection pour la sécurité présentées dans l'étude des dangers

Légende :**Effets***Positif**Nul**Très faible***Effets***Faible**Moyen**Important***Sensibilité***0**Peu sensible**+**Sensible**++**Très sensible*

## VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### ➔ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre principalement des rejets atmosphériques.

Les effets du projet sur l'eau, le sol, le bruit, les déchets et le trafic sont faibles voire négligeables par rapport aux effets sur l'air.

Le site COLAS MIDI MEDITERANEE – Etablissement COZZI n'étant pas reconnu terrain amiantifère, l'activité de carrière n'est pas susceptible de générer des fibres d'amiante naturelle. Les déchets susceptibles de contenir de l'amiante ne sont pas admis en remblayage du site. De plus, aucune installations présentes sur le site (local, pont à bascule, etc.) ne contient de l'amiante. Le risque sanitaire lié à la présence d'amiante est donc nul.

### ➔ Evaluation de l'impact sanitaire

Comme stipulé dans la circulaire du 3 août 2013, relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation, l'évaluation des risques sanitaires de la Société COLAS MIDI MEDITERANEE – Etablissement COZZI est réalisée sous forme qualitative.

#### ➤ Air :

Les sources retenues comme susceptibles d'avoir un impact a priori non négligeable sur l'environnement et la santé, pour lesquelles une quantification des émissions atmosphériques générées a été réalisée, sont celles-ci :

- ✱ les rejets diffus de poussières engendrées par :
  - l'extraction des matériaux (tirs de mines, extraction, forage, etc.)
  - la manipulation des matériaux, et notamment le chargement des camions et le déchargement des camions d'inertes,
  - le transport des matériaux, plus précisément le roulage des engins sur les pistes non revêtues du site.
- ✱ les rejets linéiques de gaz d'échappement.

Compte tenu des sources, enjeux et voies de transfert identifiés, le **projet de la Société COLAS MIDI MEDITERANEE – Etablissement COZZI peut être qualifié de non préoccupant et non significatif en termes d'impact sanitaire** dans la limite du respect des conditions suivantes :

- ✓ maîtrise des émissions selon les conditions définies dans la présente étude ;
- ✓ non dépassement des flux annuels mentionnés dans la présente étude.

**Une évaluation quantitative prospective des risques sanitaires n'est pas nécessaire.**

## ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI.

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que les accidents recensés sont principalement dus à des erreurs humaines, des manques de sécurités ou de protection sur le site entraînant par la suite des accidents liés à la circulation des véhicules sur le site (engins tombant le long du front de taille notamment) ou des accidents corporels.
- L'analyse des produits présents actuellement et par la suite sur le site met en évidence les risques suivants :
  - ✘ une pollution accidentelle suite à une fuite de Gazole Non Routier au niveau d'un des engins de la société ;
  - ✘ une inflammation d'une nappe de Gazole Non Routier, suite à une fuite, en présence d'une source d'inflammation importante à proximité.
  - ✘ une explosion non contrôlée des explosifs lorsqu'ils sont amenés sur le site pour les tirs de mine.
- L'analyse préliminaire des risques menée sur le site de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI fait apparaître que le principal risque est le risque d'incendie des produits combustibles stockés (GNR contenu dans les réservoirs des engins ou camions (quantités très limitées)). Un risque secondaire lié à l'explosion non contrôlée des explosifs est également mis en évidence (risque limité grâce aux règles de sécurité de la société ALPHA ROC). Les risques liés à la présence de la ligne électrique (impact suite à un tir de mine, accrochage avec un engin, etc.) ont également été mis en évidence dans l'Analyses des Risques Préliminaire. Aucun effet à l'extérieur du site n'est retenu au vu de l'analyse préliminaire des risques. Ainsi aucun accident majeur potentiel n'est susceptible de se produire sur le site de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI.

- Concernant les risques extérieurs, il n'y a pas d'activités industrielles ou autres susceptibles d'avoir des conséquences sur le site. Au vu de l'éloignement des infrastructures ferroviaires, aériennes et fluviales, en l'état actuel des connaissances, le risque d'effets dominos vers le site est non significatif. Le risque lié à la circulation routière a été considéré dans l'Analyse Préliminaire des Risques au vu de la proximité du site avec la route départementale RD 110. Les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations du site sont ceux liés à la foudre et au séisme mais le respect de la réglementation idoine permettra d'écarter ces risques et le risque foudre a été pris en considération dans l'Analyse Préliminaire des Risques.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- ✘ Site conforme aux dispositions réglementaires du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) ;
- ✘ Mise à disposition de kits anti-pollution, de pelles et de sable pour absorber toute pollution éventuelle ;
- ✘ Présence d'extincteurs répartis à l'intérieur du site et dans les lieux présentant des risques spécifiques (véhicules, engins, ), à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles ;
- ✘ Procédure de gestion du minage et de l'abattage décrite dans un document spécifique.

## NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site COLAS MIDI MEDITERRANEE - Etablissement COZZI est de 1 personne et sera porté à 2 personnes avec l'extension de la carrière.

Les horaires de travail sont de 7h30 à 12h et de 13h à 17h. Ces horaires ne sont pas amenés à changer avec l'extension de la carrière. La carrière est aujourd'hui ouverte environ 90 jours par an. Lorsque le site commencera son remblaiement, le nombre de jours ouverts passera à 180 jours par an.

Les salariés du site COLAS MIDI MEDITERRANEE - Etablissement COZZI reçoivent plusieurs formations :

- ✓ Sauveteurs-secouristes du travail,
- ✓ Formation incendie sur feux réels,
- ✓ Geste et postures,
- ✓ Habilitation électrique (HOV/BOV et HOV/B1V/BR),
- ✓ Utilisation de la chargeuse

Ces formations font l'objet de recyclages réguliers.

COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI a établi un document unique qui évalue les risques par métier (ou poste) auxquels est exposé le personnel, les moyens de prévention, les fréquences d'exposition et la gravité des risques. L'évaluation des risques est effectuée par phase de travail. Elle est actualisée régulièrement.

L'installation du bungalow permettra au personnel de disposer sur le site de WC de type chimique sur le site. A noter que le site d'ANNOT (situé à environ 2 km) dispose de douches et de WC en nombre suffisant. L'ensemble des installations sanitaires est tenu dans un état constant de propreté afin de respecter de bonnes conditions d'hygiène pour le personnel.

Les employés de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE – Etablissement COZZI disposent d'une salle de restauration équipée d'un micro-onde et d'un réfrigérateur sur le site d'ANNOT.

De plus, ils disposent des équipements de protection individuelle suivants :

- ✓ vêtements de travail,

- ✓ chaussures de sécurité,
- ✓ bouchons d'oreille,
- ✓ gants,
- ✓ casques,
- ✓ lunettes de protection,
- ✓ baudrier fluorescent,
- ✓ etc.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, la société COLAS MIDI MEDITERRANEE possède un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunit tous les trimestres.